



Paris, le 04 avril 2017

INFORMATION DE PRESSE

Le projet de Code européen des affaires

La Fondation pour le droit continental soutient l'élaboration d'un projet de Code européen des affaires. Le but de cette initiative est de replacer le droit au cœur de la construction européenne. Ce projet donnera un sens à la monnaie unique en favorisant la libre circulation des marchandises et des capitaux par la convergence des droits des affaires des Etats membres qui sont, pour l'immense majorité, des pays de droit continental. L'objectif est d'assurer une meilleure lisibilité et de permettre une sécurisation du cadre réglementaire applicable aux acteurs économiques, permettant d'encourager les échanges et les investissements au sein de l'Union européenne.

L'éclatement des compétences entre l'Union et les Etats membres, ainsi que les principes de subsidiarité et de proportionnalité ont été de puissants freins à une véritable intégration du droit des affaires au niveau européen. La proposition d'un Code européen des affaires est une initiative citoyenne devant répondre à cette carence mise en exergue dans l'ouvrage de l'Association Henri Capitant (*La construction européenne en droit des affaires : Acquis et perspectives*) préfacé par le Président Valéry Giscard d'Estaing.

Ce projet correspond aux objectifs de la Fondation pour le droit continental car il promeut au niveau européen la tradition juridique et judiciaire du droit « romano-germanique ». La convergence juridique en droit des affaires est un facteur de stabilité et d'attractivité économique. Les réglementations économiques structurant le marché sont une des variables de l'investissement.

Le rôle de la Fondation est dans ce projet de fédérer les parties prenantes, d'internationaliser cette initiative, de faire le lien entre le travail scientifique et politique et d'impliquer les entreprises dans ce processus de réforme. Ce projet ambitieux se décline en deux phases stratégiques :

Tout d'abord le travail scientifique est conduit par la Fondation pour le droit continental et par l'Association Henri Capitant qui aura la charge de piloter les 12 groupes thématiques de chercheurs européens devant rédiger les différentes sections de ce Code. Ce travail scientifique colossal s'étalera sur trois années.

Contact Presse

Fondation pour le droit continental - *Service communication* -
Tél. : 0181697843; Mail : [contact\(a\)droitcontinental.org](mailto:contact(a)droitcontinental.org)

En parallèle, l'ensemble des parties prenantes ont commencé un travail de promotion de ce projet auprès des institutions européennes et des différentes chancelleries des pays de l'Union européenne. Cette phase après l'exécution du travail de conception débouchera sur la constitution d'un Haut comité du droit des affaires rassemblant des juristes, des représentants des entreprises pour édicter des recommandations à destination des colégislateurs de l'Union européenne.

La Commission européenne vient de faire officiellement état de la nécessité d'un Code européen de droit des affaires dans son Livre Blanc sur l'avenir de l'Europe publié le 1^{er} mars 2017 (<http://bit.ly/2nA1S36>). Le projet est mentionné à la page 21 du Livre Blanc :

« Un groupe de pays travaille en collaboration et convient d'un « code de droit des affaires » commun unifiant le droit des sociétés, le droit commercial et des domaines connexes, qui aide les entreprises de toutes tailles à exercer facilement leurs activités au-delà des frontières ».

Une réunion de travail franco-allemande de l'ensemble des co-directeurs des 12 groupes thématiques s'est réunie le mercredi 29 mars 2017 à la Fondation pour planifier les différentes étapes du travail scientifique à venir.

Contact Presse

Fondation pour le droit continental - *Service communication* -
Tél. :0181697843; Mail : [contact\(a\)droitcontinental.org](mailto:contact(a)droitcontinental.org)
